

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 juillet 2022

MAINTENANT PROVISOIREMENT UN DISPOSITIF DE VEILLE ET DE SÉCURITÉ
SANITAIRE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA COVID-19 - (N° 9)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL22

présenté par
M. Hetzel et M. Breton

ARTICLE 2

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« douze »

le mot :

« seize ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.